



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 23 mai à 19h00, le Conseil Municipal de ROISSY-EN-FRANCE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Roissy-en-France, sous la présidence de Monsieur Michel THOMAS, Maire.

Etaient présents : Mme Michèle CALIX, M. Denis CÔME, Mme Catherine DUTEAU, M. François CARRETTE, Mme Valérie REDOUTE, M. Bernard VERMEULEN, M. Pierre COTTIN, Mme Marie-Claude LEPEUVE, M. Guénaël DECATE, Mme Christine LAFONT, Mme Stéphanie GALLET, Mme Cristina DA CUNHA, Mme Shérazade BENRADI, Mme Pâquerette BOSCHER, Mme Patricia PETIT, M. Marc THAN VAN CON, M. Éric LE DANTEC, M. Christian LOCHIN, Mme Zahra RAHMOUNE-DALI

Absents excusés :

M. Patrick PAMART donne pouvoir à M. Bernard VERMEULEN

M. Cédric TEULIERE donne pouvoir à Mme Marie-Claude LEPEUVE

Absent : M. Pierre IZIKIAN

Secrétaire de séance : Mme Stéphanie GALLET

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

Date de convocation : Mercredi 18 mai 2022

Date d'affichage : Lundi 30 mai 2022

Le procès-verbal de la réunion du mardi 19 avril 2022 a été lu, adopté et signé par les membres présents à cette séance.

Monsieur le Maire donne lecture des décisions n° 2022/119 à 2022/149 intervenues depuis le dernier Conseil Municipal, qui sont entérinées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

✓ **COMPTE-RENDU DES DECISIONS :**

Décision	Date	Sujet	Bénéficiaire	Montant HT	Montant TTC
2022/119	20/04/2022	Passation d'un marché pour le gardiennage et la surveillance des sites lors de manifestations annuelles	Société Sécurité Gardiennage Evènementiel	Mini: 5 000.00 € Maxi: 30 000.00 €	/
2022/120	20/04/2022	Passation d'un marché pour la réfection des toitures terrasses du centre culturel de l'Orangerie Lot 1: Etanchéité Lot 2: Chauffage, ventilation et climatisation	Lot 1: Société SER Etanchéité Lot 2: Société IDEX Energies	Lot 1: 99 877.82 € Lot 2: 69 248.00 €	/
2022/121	20/04/2022	Convention pour l'animation d'ateliers de sophrologie le 29 avril 2022 dans les locaux de la Passerelle	Mme d'Argoubet	185.00 €	non soumis à la TVA
2022/122	21/04/2022	Demande de fonds de concours - rénovation d'équipements culturels - réfection de la toiture terrasse de l'Orangerie	CARPF	/	67 690.33 €
2022/123	21/04/2022	Convention pour une formation "accélérer son déploiement professionnel" en faveur d'un agent municipal	Organisme PRH	940.00 €	1 128.00 €
2022/124	25/04/2022	Passation d'un marché pour la réfection des toitures terrasses du centre culturel de l'Orangerie Lot 1: Etanchéité Lot 2: Chauffage, ventilation et climatisation	Lot 1: Société SER Etanchéité Lot 2: Société IDEX Energies	Lot 1: 99 843.22 € Lot 2: 69 248.00 €	/
2022/125	25/04/2022	Passation d'un marché pour l'achat de sable à destination du Golf	Société COBALYS SAS	39 268.00 €	/
2022/126	27/04/2022	Passation d'un marché pour l'achat de 7 chalets d'occasions	Société CHALET'XPO	29 925.00 €	35 910.00 €
2022/127	27/04/2022	Demande de subvention à la Région Ile de France - soutien à l'équipement en vidéo protection, caméras lecture de plaques d'immatriculation ronds-points de Montmorency, Porte de France, Clé de France et Moulin	Région Ile de France	/	/
2022/128	28/04/2022	Passation d'un marché pour l'achat d'un véhicule électrique sans permis	Société UGAP	26 161.51 €	31 391.06 €
2022/129	02/05/2022	Examen de musique du 15 juin 2022 - rémunération du jury	Mme ISHII Marie	112.00 €	non soumis à la TVA
2022/130	02/05/2022	Convention pour la conférence "Roland PETIT - un grand chorégraphe, de la modernité aux croisements des arts"	Mme Clothilde BAUDOIN	250.00 €	non soumis à la TVA

Décision	Date	Sujet	Bénéficiaire	Montant HT	Montant TTC
2022/131	02/05/2022	Contrat de vente de prestation pour les artistes participant à la scène ouverte de l'atelier chorégraphique le 21 mai 2022	M. GAUDION, M. REIGNAULT	400.00 €	non soumis à la TVA
2022/132	03/05/2022	Demande de subvention handicap - réponse appel à projet CAF	CAF	43 420.00 €	/
2022/133	03/05/2022	Consultation d'un avocat dans le cadre de la mise en cause de l'architecte du golf international de Roissy	Cabinet d'avocats Loire - Henochsberg & Associé	3 600.00 €	/
2022/134	03/05/2022	Convention pour une formation préalable à l'armement: environnement juridique spécifique au maniement des armes en faveur d'un agent de police municipale	CNFPT	390.00 €	/
2022/135	06/05/2022	Convention pour une formation "cadre juridique et pratiques des marchés publics" en faveur d'un agent communal	Organisme Lefebvre Dalloz Compétences	2 100.00 €	2 520.00 €
2022/136	11/05/2022	Passation d'un marché pour la maintenance du système de contrôle d'accès des bâtiments du complexe sportif des Tournelles	Société SIVATECH	3 692.00 €	4 430.40 €
2022/137	13/05/2022	Convention de partenariat pour l'organisation de la semaine de sensibilisation au handicap du 16 au 31 mai 2022	Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides	/	/
2022/138	13/05/2022	Convention de partenariat pour l'organisation de la semaine de sensibilisation au handicap du 16 au 31 mai 2022	Protection Civile	/	/
2022/139	16/05/2022	Passation d'un marché pour la location d'un véhicule avec hayon pour le service des sports et de la vie locale	Société LEASE PLAN	620.21 €	744.25 €
2022/140	16/05/2022	Convention pour une formation "tronc commun de la formation continue obligatoire de policiers municipaux en équipe opérationnelle" en faveur d'un agent de la police municipale	CNFPT	500.00 €	non soumis à la TVA
2022/141	16/05/2022	Convention pour une formation "tronc commun de la formation continue obligatoire de policiers municipaux en équipe opérationnelle" en faveur d'un agent de police municipale	CNFPT	500.00 €	non soumis à la TVA
2022/142	16/05/2022	Convention pour une formation "stage de danse" en faveur d'un agent municipal au sein de l'école de danse de la commune	Organisme CDD Oise	100.00 €	non soumis à la TVA

Décision	Date	Sujet	Bénéficiaire	Montant HT	Montant TTC
2022/143	16/05/2022	Passation d'un marché afin de réaliser des travaux de remplacement de la climatisation en mairie annexe (annule et remplace la décision 2022/108 du 13 avril 2022)	Société ESPACE MODULAIRE France	63 652.00 €	76 382.40 €
2022/144	17/05/2022	Passation d'un marché pour des travaux d'installation des alarmes intrusion au sein des bâtiments communaux	Société SIVATECH	76 394.80 €	91 673.76 €
2022/145	17/05/2022	Passation d'un marché pour l'achat d'un camion benne avec grue pour les services techniques	Société UGAP	80 720.72 €	96 762.91 €
2022/146	20/05/2022	Convention pour une formation "manipulation des extincteurs: premier témoin niveau 2 en CAPSI" en faveur de 60 agents municipaux	EUROFEU Services	2 550.00 €	non soumis à la TVA
2022/147	20/05/2022	Contrat d'intervention musicale pour la commémoration du 8 mai 2022	M. Tom BRASSART	150.00 €	non soumis à la TVA
2022/148	20/05/2022	Contrat de cession pour la représentation du 17 février 2023 à l'Orangerie	Société DREAM BOX	7 779.50 €	8 181.00 €
2022/149	20/05/2022	Contrat de cession pour la représentation du 26 janvier 2023 à l'Orangerie	VESPER Productions	5 180.00 €	5 464.90 €

✓ DELIBERATIONS :

*. 2022/150 – Approbation de la modification n° 3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE les dispositions de la modification n°3 du PLU de la commune de Roissy-en-France telles qu'elles lui sont proposées. Un exemplaire du dossier de modification étant annexé à la délibération.

PRECISE que le PLU modifié est tenu à la disposition du public en mairie principale à l'accueil du service urbanisme ainsi que sur le site internet de la commune,

DIT que cette délibération et le dossier de modification seront transmis aux services de l'Etat.

DIT qu'en application des articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'urbanisme, la délibération sera affichée pendant un mois en mairie principale, et qu'une mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal publié dans le département.

DIT qu'en application du Code de l'urbanisme et notamment de ces articles L.153-44 et L.153-23, la délibération sera exécutoire à compter de l'accomplissement de la dernière de ces mesures de publicité.

ADOpte A L'UNANIMITE

***. 2022/151 – Changement d'affectation d'une partie de la parcelle préemptée au 10 rue Houdart**

CONSIDERANT le projet de création de locaux pour l'Office de tourisme dans le bâtiment du 9 rue Dorval et que ce projet implique la relocalisation de deux praticiens,

CONSIDERANT l'intérêt de réaliser un projet de cabinet médical pour accueillir ces deux praticiens et répondre aux autres demandes recensées,

CONSIDERANT l'opportunité que représente le fond de parcelle du terrain du 10 rue Houdart pour réaliser ce cabinet médical à défaut d'avoir pu le réaliser sur une autre parcelle,

CONSIDERANT que pour engager la réalisation de ce projet il est nécessaire que le Conseil Municipal délibère afin d'acter le changement d'affectation d'une partie de la parcelle AM 124 du 10 rue Houdart acquise à travers l'exercice du droit de préemption urbain,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE d'accueillir un cabinet médical sur la partie arrière de la parcelle AM 124 située 10 rue Houdart qui sera divisée à cette fin.

ADOpte A L'UNANIMITE

***. 2022/152 – Signature du marché public « Fourniture et livraison de fleurs »**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

AUTORISE le Maire à signer le marché public « fourniture et livraison de fleurs – Lots n°1 et n°2 » avec la société - SARL Jardins de la Charmeuse - 3 rue Lucien Mèche - 95190 GOUSSAINVILLE,

DIT que la dépense est et sera prévue au budget principal de la Commune des exercices concernés, imputations :
Imputation 011/60628

ADOpte A L'UNANIMITE

***. 2022/153 - Signature du marché public « Location, pose / dépose et maintenance des illuminations de fin d'année »**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

AUTORISE le Maire à signer le marché public « location, pose/dépose et maintenance des illuminations de fin d'année » avec la société CITEOS CEGELEC – 21, RUE GASTON MONMOUSSEAU – 95190 GOUSSAINVILLE

DIT que la dépense est et sera prévue au budget principal de la Commune des exercices concernés, imputations :
Imputation chapitre 011/61358

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

***. 2022/154 – Signature du marché public « Création des magazines de la commune de Roissy-en-France »**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer le marché public « création des magazines de Roissy-en-France » avec la société RDVA - 14, Rue de Paris - 95330 Domont,

DIT que la dépense est et sera prévue au budget principal de la Commune des exercices concernés, imputations :
Imputation chapitre 011 / 6236 / 023

ADOpte A L'UNANIMITE

***. 2022/155 – Recrutement de deux agents de police intercommunale par la CARPF**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE le recrutement de deux agents de police municipale supplémentaires afin de satisfaire à l'ensemble des besoins des communes membres de la convention de mutualisation et des équivalents temps plein prévus au sein desdites conventions.

CHARGE le Maire ou toute personne habilitée par lui d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

***. 2022/156 – Rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la CARPF du 4 avril 2022**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire,

APPROUVE le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges du 14 avril 2022 relatif aux transferts de compétence en matière de lecture publique et de voirie, ainsi qu'à la rétrocession du golf ;

DIT que la délibération sera notifiée au Président de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

***. 2022/157 – Modification des statuts du syndicat (SMDEGTVO devient SDEVO)**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE les statuts modifiés, et annexés à la délibération :

- Article 1 : modification du nom, SDEVO
- Article 2 : reformulation des transferts/reprises de compétence,
- Article 6 : ajout de l'adresse des bureaux à Saint Ouen l'Aumône,
- Article 13 : référence au règlement intérieur mis à jour,
- Article 14 : remplacement des précédents statuts.

DECIDE de l'adhésion de la commune au syndicat pour la compétence facultative « contribution à la transition énergétique » conformément à l'article 3.4 des statuts.

DECIDE de ne pas adhérer au syndicat pour la compétence facultative « Infrastructures de charge », conformément à l'article 3.5 des statuts, la commune étant engagée par ailleurs auprès du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

***. 2022/158 – Convention de mise à disposition partielle d'un Educateur des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe titulaire auprès de l'USRF**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise à disposition partielle d'un Educateur des Activités Physiques et Sportives principal de 1^{ère} classe titulaire au profit de l'Union Sportive de Roissy-en-France à raison de 95,5% de son temps de travail du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025.

AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition correspondante.

PRECISE que l'Union Sportive de Roissy-en-France remboursera à la Commune le montant de la fraction de la rémunération de l'agent, y compris les charges, chapitre 013 article 6419.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

***. 2022/159 – Convention de mise à disposition partielle d'un Attaché titulaire auprès de la Caisse des Ecoles de Roissy-en-France**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE la mise à disposition partielle d'un Attaché titulaire au profit de la Caisse des Ecoles de Roissy-en-France à raison de 10% de son temps de travail du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2025.

AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition correspondante.

PRECISE que la Caisse des Ecoles de Roissy-en-France remboursera à la Commune le montant de la fraction de la rémunération de l'agent, y compris les charges, chapitre 013 article 6419.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

***. 2022/160 – Rémunération des professeurs de l'école municipale de musique pour le concert chorale en l'église Saint Eloi**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter les tarifs proposés ci-dessous :

- Défraiement pour le professeur de Chant d'un montant de 460€.
- Défraiement pour le professeur de Violon d'un montant de 460€
- Défraiement pour les deux professeurs de Piano d'un montant de 276€ chacun.
- Défraiement pour le professeur d'Orgue d'un montant de 276€.
- Défraiement pour le professeur de Violoncelle d'un montant de 460€.

DIT que la dépense est prévue au budget 2022, de l'École Municipale de Musique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

***. 2022/161 – Mise en œuvre d'un « Sport Pass Roissy en Forme »**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

APPROUVE les modalités de mise en œuvre du « Sport Pass Roissy en Forme ».

ACTE les conditions d'éligibilité au dispositif et de versement direct aux associations.

DIT que les crédits sont et seront prévus sur les budgets des exercices concernés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

***. 2022/162 – Remboursement aux associations « Sport Pass Roissy en Forme »**

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

AUTORISE le remboursement aux Associations pour un montant total de 50.00€, se divisant comme suit :

Golf de Roissy : 50.00€ (1 pass)

DIT que le remboursement se fera par mandat administratif.

DIT que la dépense est prévue au budget 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

***. Affaires diverses :**

- Suite à l'interrogation de roisséens, Patricia PETIT demande à Monsieur le Maire s'il est possible de mieux réglementer l'occupation du domaine public, notamment concernant les terrasses de certains restaurateurs qui s'étendent de plus en plus sur les trottoirs.
Monsieur le Maire indique que ce sujet a été abordé à plusieurs reprises récemment. La commune n'a pas souhaité importuner les restaurateurs jusqu'à maintenant notamment suite à la pandémie.
Un règlement d'occupation du domaine public est existant, cependant on constate que certains commerçants le respectent et d'autres moins. Monsieur le Maire informe le conseil qu'un courrier a été envoyé aux commerçants afin de leur rappeler les conditions actuelles d'exploitation.
Pâquerette BOSCHER se pose également la question de la sécurité des personnes en ce qui concerne les mange debout en bordure de route devant certains restaurants.
- Patricia PETIT fait part à Monsieur le Maire que certains habitants se plaignent de recevoir des contraventions à cause du stationnement en zone bleue. Elle souhaiterait éventuellement qu'une opération soit relancée pour la mise à disposition de macarons pour les résidents.
- Suite à une publicité diffusée sur les panneaux lumineux de la commune concernant un évènement organisé dans un restaurant du village, Patricia PETIT souhaiterait qu'il soit possible d'en faire profiter l'ensemble des restaurateurs et hôteliers du village. En effet, cela pourrait permettre aux restaurateurs de faire leur publicité et donner des idées de sorties aux habitants.
Il est précisé qu'il est tout à fait possible pour les commerçants, restaurateurs ou hôteliers qui organisent diverses manifestations d'en faire la demande, aussi bien sur les panneaux lumineux que sur le site internet de la ville.
- Pâquerette BOSCHER interroge le Maire au sujet de l'installation des « roms » sur la commune. Monsieur le Maire indique que l'expulsion des « roms » est difficile puisqu'elle ne peut se faire qu'après une décision de justice, qui ne sera pas rendue avant le 11 juillet prochain.
Il précise qu'un arrêté interdisant la mendicité sur le domaine public communal a été pris par la commune.
Le Préfet s'est engagé à rendre la décision de justice immédiatement exécutoire dès lors que l'expulsion sera prononcée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.

Certifié conforme,

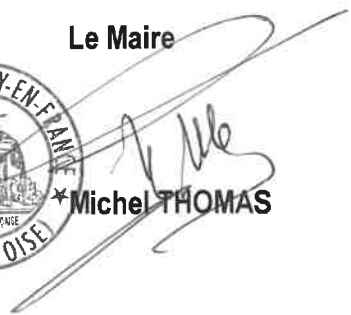
A Roissy-en-France, le 23 mai 2022

La Secrétaire de séance,



Stéphanie GALLET

Le Maire



Michel THOMAS